Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

*Formons un tout pour notre avenir*

Depuis 1840

# Le JOURNAL

**MARS 2020**

www.saintbarnabesud.ca

# Souper de cabane à sucre de la FADOQ

## 20 MARS 2020 À 18 H

### Au Pavillon de l'érable à St-Jude

**À l'intérieur ce mois-ci :**


**04** Calendrier

**05** Messages de la municipalité

**09** Bibliothèque

**10** Procès-Verbal

**20** Loisirs

**23** FADOQ

**23** M.A.D.A

**Et plus !**


Les Loisirs de Saint-Barnabé-Sud

## AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale annuelle des Loisirs de Saint-Barnabé-Sud

**LUNDI, 23 MARS 2020 À 19 H 30**

au centre multifonctionnel.


Le JOURNAL de Saint-Barnabé-Sud

Tous vos articles devront nous parvenir au bureau municipal avant le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant

165, rang Michaudville • munstbarnabesud@mrcmaskoutains.qc.ca

# MUNICIPALITÉ DE Saint-Barnabé-Sud

*Formons un tout pour notre avenir*

Depuis 1840

## BUREAU MUNICIPAL

Heures d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi : 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h à 15 h Jeudi : 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h à 17 h
Vendredi : FERMÉ

Téléphone : 450 792-3030 – Télécopieur : 450 792-3759 Site internet : www.saintbarnabesud.ca
Courriel : munstbarnabesud@mrcmaskoutains.qc.ca

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Madame Karine Beauchamp - poste 1
Adjointe administrative : Madame France Beauregard - poste 2 Secrétaire-réceptionniste : Madame Linda Richard - poste 0

## URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

Informations, renseignements et obtention de permis, contactez Monsieur Raymond Lessard : ..... 450 792-3030 poste 4
Le lundi soir et le jeudi avant-midi : sur **rendez-vous** seulement **(poste 0)**

**CONTRÔLE ANIMALIER - FONDATION CARAMEL** ..... 450 549-2935

## CENTRE MULTIFONCTIONNEL ET ÉGLISE - 233, RANG DE MICHAUDVILLE

Pour réservation : Madame Stéphanie Laporte ..... 450 502-1846
**Presbytère** – 931, St-Édouard, Saint-Jude ..... 450 792-3943

**LOISIRS** ..... 450 792-3030 poste 7
Comité : Colette Lemoine, Serge Graveline, Marianne Comeau, Stéphanie Laporte, Andréa Graveline
**Patinoire** : Horaire : Lundi au jeudi de 15 h à 21 h - Vendredi de 15 h à 22 h - Samedi de 10 h à 22 h - Dimanche de 10 h à 21 h

**BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE** ..... 450 792-3030 poste 6
Heures d'ouverture : Les mardis et mercredis de 18 h 30 à 20 h - Samedi de 9 h 30 à 11 h
Responsable : Madame Mélina Doyon ..... 450 502-8448

## AUTRES SERVICES

**Régie d'aqueduc :** ..... 450 792-2001
**Régie des déchets :** ..... 450 774-2350
**Dépôt des matières recyclables :** ..... 1880, rue Brouillette, Saint-Hyacinthe
**MRC des Maskoutains :** Administration générale ..... 450 774-3141
**Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains**
Directrice générale : Andrée-Anne Beauregard..... Courriel : regiedg@mrcmaskoutains.qc.ca ..... 450 252-5027
Directeur du service incendie : ..... Courriel : regieincendie@mrcmaskoutains.qc.ca ..... 450 250-2495
URGENCES SEULEMENT ..... 911

## MAIRE

**Alain Jobin** ..... 450 513-2802
Délégué et président à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains / Délégué à la Régie d'aqueduc Richelieu-Centre
Délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains

## CONSEILLERS

**Marcel Therrien** ..... 450 792-3553
Délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu-Centre
Délégué au service de la voirie et des cours d'eau
Délégué de la MADA
Délégué responsable des dossiers patrimoniaux

**Yves Guérette** ..... 450 501-2777
Délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains

**Dominique Lussier** ..... 450 792-3239
Mairesse suppléante

**Roger Cloutier** ..... 450 278-2997
Délégué au service de la voirie et des cours d'eau

**Jean-Sébastien Savaria** ..... 450 779-3274
Délégué substitut à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains
Délégué substitut à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

**Marianne Comeau** ..... 450 792-3958
Déléguée des loisirs, des sports et de la culture
Déléguée à la politique familiale

**S.V.P. Faire parvenir vos documents à publier AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant.**

## NUMÉRO D'URGENCE
## TRAVAUX PUBLICS SEULEMENT

Fuite et fermeture d'eau

Problème d'égout

Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :
**450 792-3030 poste 5**

# ATTENTION
# ATTENTION

Veuillez prendre note que le **poste 5** n'est que pour des **URGENCES QUI NÉCESSITENT DES DÉPLACEMENTS IMMÉDIATS** en travaux publics.

***N'incluant pas les plaintes relatives au déneigement.***

# LES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

L'entretien du réseau routier en hiver est effectué par la Municipalité, **à l'exception des routes ci-dessous** qui sont sous la juridiction du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports :

- Route 235 – tout le rang Saint-Amable;
- Route 235 – tout le rang de Michaudville.

***Pour toutes demandes concernant les routes ci-haut, faites le 511.***

***Pour le reste du réseau routier, appeler la municipalité au :***
**450 792-3030 poste 5**

***Pour formuler une plainte, veuillez remplir le formulaire sur le site internet de la municipalité :***
**www.saintbarnabesud.ca**

# MARS 2020

| DIMANCHE | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **1**<br>**MESSE**<br>10 h | **2**<br> <br>**SEMAINE DE RELÂCHE**<br>2 au 6 mars | **3**<br>**FADOQ VIACTIVE***<br>9 h 30<br>**COURS DE DANSE**<br>13 h 30 à 14 h 30<br>**BIBLIO** 18 h 30 à 20 h | **4**<br>**RECYCLAGE**<br>(bac vert)<br>**BIBLIO** 18 h 30 à 20 h | **5**<br>**PICKLEBALL†**<br>19 h à 21 h | **6** | **7**<br>**BIBLIO**<br>9 h 30 à 11 h |
| **8**<br> <br>**On change d'heure !**<br> <br>*8 mars*<br>*Journée internationale de la femme.* | **9** | **10**<br>**FADOQ VIACTIVE*** 9 h 30<br>**COURS DE DANSE**<br>13 h 30 à 14 h 30<br>**CONSEIL**<br>19 h 30<br>**BIBLIO** 18 h 30 à 20 h | **11**<br>**DÉCHETS**<br>(bac noir)<br>**BIBLIO** 18 h 30 à 20 h | **12**<br>**PICKLEBALL†**<br>19 h à 21 h | **13** | **14**<br>**TIRAGE DE LA FABRIQUE***<br>20 h<br>**BIBLIO**<br>9 h 30 à 11 h |
| **15** | **16** | **17**<br>**FADOQ VIACTIVE***<br>9 h 30<br>**COURS DE DANSE**<br>13 h 30 à 14 h 30<br>**BIBLIO** 18 h 30 à 20 h | **18**<br>**RECYCLAGE**<br>(bac vert)<br>**BIBLIO** 18 h 30 à 20 h | **19**<br>**PICKLEBALL†**<br>19 h à 21 h | **20**<br>**FADOQ SOUPER CABANE À SUCRE SUIVI DE LA DANSE**<br>au Pavillon de l'Érable à St-Jude 18 h<br>**BIBLIO** 9 h 30 à 11 h | **21**<br>**BRICOLAGE***<br>9 h 30<br>**BIBLIO** 9 h 30 à 11 h |
| **22** | **23**<br>**AGA DES LOISIRS***<br>19 h 30 | **24**<br>**FADOQ VIACTIVE***<br>9 h 30<br>**COURS DE DANSE**<br>13 h 30 à 14 h 30<br>**BIBLIO** 18 h 30 à 20 h | **25**<br>**DÉCHETS**<br>(bac noir)<br>**BIBLIO** 18 h 30 à 20 h | **26**<br>**FADOQ BINGO***<br>19 h<br>**PICKLEBALL†**<br>19 h à 21 h | **27** | **28**<br>**BIBLIO**<br>9 h 30 à 11 h |
| **29** | **30** | **31**<br>**FADOQ VIACTIVE***<br>9 h 30<br>**COURS DE DANSE**<br>13 h 30 à 14 h 30<br>**BIBLIO** 18 h 30 à 20 h | | | | |

***Au Centre multifonctionnel**
233, rang de Michaudville

**†Au gymnase de l'école de Saint-Barnabé-Sud**

**††Au chalet des loisirs**

## NOUVEAU À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD!

### *Machine Interac à partir de 2020 !*

À partir de 2020, vous pourrez payer votre compte de taxes municipales et permis, directement à la municipalité de Saint-Barnabé-Sud par Interac ! Aussi par chèque ou en argent ou faire votre paiement par Internet auprès de votre institution financière.

## UN SYSTÈME D'ALERTE ET DE NOTIFICATION À LA POPULATION A ÉTÉ MIS EN PLACE

Pour joindre rapidement les citoyens lors de **situations urgentes**, la municipalité s'est dotée d'un mécanisme pour répondre aux différents besoins de communication.

Que ce soit pour une alerte à la population, par exemple: évacuation, confinement, rupture d'alimentation en eau potable, avis d'ébullition, bris d'aqueduc, fermeture de route ou toute autre situation où la municipalité doit joindre ses citoyens.

Les moyens de communication se feront par appel **téléphonique*** enregistré, par **SMS** ou par **courriel**.
**NOTE: Il y a un délai quand nous envoyons un appel téléphonique*

***VEUILLEZ VOUS INSCRIRE SUR NOTRE SITE INTERNET :***
www.saintbarnabesud.ca

## TERRAIN DE BMX

*La municipalité conjointement avec les comités des loisirs et de la famille sont à la recherche de deux citoyens qui voudraient s'impliquer dans un comité pour l'élaboration d'un plan de travail et la réalisation d'un **TERRAIN DE BMX** sur une partie de notre grand terrain de soccer inutilisé.*

*Le comité commencera ses travaux en début d'année 2020, ce comité sera composé de la directrice générale, deux membres du comité de la famille et deux autres des loisirs qui viendront s'ajouter aux deux citoyens bénévoles.*

*Veuillez communiquer avec Linda Richard au bureau municipal ,450-792-3030 poste 0, pour manifester votre intérêt à ce comité.*

*Ce projet se veut rassembleur pour notre jeunesse et nos familles.*

*Votre conseil municipal.*

## SEMAINE DE LA RELÂCHE SCOLAIRE

**Du 2 au 6 mars 2020**

**Bon congé à tous les élèves !**
**Amusez-vous !**

## PASSAGE À L'HEURE D'ÉTÉ 2020

o On avance l'heure à 2 h du matin dans la nuit du **8 au 9 mars 2020**

*La montre est avancée d'une heure : à 2 heures du matin, il est 3 heures. Dans les faits, le passage à l'heure d'été fait perdre une heure de sommeil et décale de deux heures l'heure légale par rapport au soleil.*

## 30 JOURS POUR METTRE SA SANTÉ EN PRIORITÉ !

Du **1er au 30 avril**, activez vos habitudes de vie en participant au Mois Défi Santé: 1 mois, 3 objectifs et du soutien gratuit pour manger mieux, bouger plus et garder l'équilibre. Un défi collectif et motivant qui fait tellement de bien ! Trucs pratiques, recettes, offres exclusives et plus de 10 000 $ en prix à gagner vous attendent à **DefiSante.ca**. Bien-être et énergie en prime!

## JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES

## FÊTE DE LA ST-PATRICK LE 17 MARS

Les Productions
EWE
Présentent:
Samedi 7 Mars 2020
Porte: 19h00 Cloche: 20h00
Ça Brasse Dans Cabane!
Formons un tout pour notre avenir
Municipalité de
SAINT-BARNABÉ-SUD
Depuis 1840
@LesProductionsEWE
Admission
Adulte 15 ans et + 15$
10$ 14 à 6 ans
Gratuit -5 ans
233 rang de Michaudville
Salle Multifonctionnelle (L'Église)
Gala de Lutte Professionnelle

Municipalité de Saint-Barnabé-Sud — Formons un tout pour notre avenir — Depuis 1840

# INFO TAXATIONS

## TAXATION ANNUELLE 2020

**Veuillez prendre note que les comptes de taxes 2020 seront postés vers la fin février.**

Toutes les taxes municipales peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement ou en quatre (4) versements. Lorsque dans un compte, le total de ces taxes est égal ou supérieur à trois cents dollars (300 $), ces quatre versements seront exigibles comme suit :

**Le 1er versement : le ou avant le 26 mars 2020**
Le 2ième versement : le ou avant le 25 juin 2020
Le 3ième versement : le ou avant le 24 septembre 2020
Le 4ième versement : le ou avant le 26 novembre 2020

Ledit compte de taxes sera payable au bureau municipal (en argent, **Intérac** ou par chèque), à la Caisse Desjardins ou par paiement internet auprès des institutions financières acceptant le paiement. Nous vous rappelons qu'à compter du moment où les versements de taxes deviennent exigibles, ***tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 12 % et calculé à partir du premier jour de retard*. Veuillez noter qu'un seul rappel de paiement vous sera envoyé après l'encaissement du dernier versement exigible, et ce pour tout paiement au solde de 10 $ et plus.**

➢ ***Afin de ne pas créer de retard de paiement****, pour ceux qui payent leur compte de taxes par internet, prendre note de bien vérifier votre numéro de matricule inscrit sur votre compte de taxes pour qu'il soit identique à celui de votre Accès D.*

➢ **Afin d'éviter les oublis**, il est suggéré de poster les chèques de paiement postdatés aux dates d'échéance respectives des versements avec les coupons, le tout dans la même enveloppe. Les paiements postdatés peuvent aussi être enregistrés sur le site Web de votre institution financière.

## NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES

**VOUS ÊTES UN NOUVEAU PROPRIÉTAIRE, RECEVREZ-VOUS UN NOUVEAU COMPTE DE TAXE ?**
Un compte de taxes est habituellement produit en début d'année. Vous ne recevrez donc pas un nouveau compte à votre nom, à la suite de l'acquisition de votre propriété.

**VISITE CHEZ LE NOTAIRE**
Normalement, lorsque vous signez votre contrat chez le notaire, celui-ci vous informe des montants de taxes à payer et des échéances pour l'année en cours. Si tel n'est pas le cas, veuillez communiquer avec la municipalité au 450 792-3030 poste 2 pour obtenir le montant de taxes à payer, et ceci, afin d'éviter que des intérêts s'accumulent.

**A NOTER !**
Les taxes municipales se rattachent à l'immeuble et non au propriétaire. C'est pourquoi, si des soldes de taxes demeurent impayés, vous en serez responsable en tant que propriétaire.

## COMMENT PAYER VOTRE COMPTE DE TAXES EN LIGNE C'EST SIMPLE ET RAPIDE !

**Pour payer votre compte en ligne, vous devez :**

- Inscrire la **Municipalité de Saint-Barnabé-Sud** dans votre liste de fournisseur sur le site internet de votre institution bancaire – Onglet *Payer une facture – Ajouter un fournisseur*
- Pour Desjardins : Tapez : **Municipalité de Saint-Barnabé-Sud** dans la case *Nom du fournisseur* dans la case catégorie, sélectionnez : **Taxes municipales (eau et égout)**
- Indiquer le n° de référence internet (**le no de matricule composé de 16 chiffres**) dans la case n° de référence. ***Note : finir le chiffre par des zéros***

**ATTENTION !**
Chaque propriété a son propre n° de référence (matricule) donc au besoin, répétez les deux étapes si vous avez plusieurs immeubles.

**AUTRES MÉTHODES DE PAIEMENT**
- Par la poste ou en personne au : 165, rang de Michaudville Saint-Barnabé-Sud, Qc, J0H 1G0
- Argent comptant, **Interac ou** chèque seulement

# Bibliothèque
## DE SAINT-BARNABÉ-SUD

Municipalité de Saint-Barnabé-Sud — Formons un tout pour notre avenir — Depuis 1840

***Nous sommes à la recherche de bénévoles, si vous voulez vous joindre à une équipe active et dynamique. Que vous aimez les livres et que vous avez quelques heures par mois à nous consacrer ... Venez donner votre nom à la bibliothèque…***

## Voici nos nouveautés !

**Adultes :**

- Le puit / Daniel Lessard
- La dernière fille / Riley Sager
- Maîtrisez le lâcher-prise / Marc Gervais
- Soupers rapides / Geneviève O'gleman
- Coup de pouce Mars 2020
- Protégez-vous Février 2020

**Jeunesse :**

- Monsieur Bout-de-bois / Julia Donaldson
- Gruffalo / Julia Donaldson
- BD Game over tomes 7 et 8 / Midam
- BD Mort et déterré / Jocelyn Boisvert
- Vingt-cinq moins un / Geneviève Piché
- L'épouvanteur tome 16 / Joseph Delaney

*Les bénévoles !*

251, rang Michaudville | **Heures d'ouverture :** les mardis et mercredis de 18 h 30 à 20 h et les samedis de 9 h 30 à 11 h
***bibliobarnabe@gmail.com*** - *Vous pouvez vous en servir pour vos renouvellements et vos réservations*

---

AVIS DE CONVOCATION
Assemblée générale annuelle

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES LOISIRS DE SAINT-BARNABÉ-SUD INC.

**LUNDI 23 MARS 2020, 19 H 30**
Au centre multifonctionnel de Saint-Barnabé-Sud
233, rang de Michaudville

Comme le mandat de plusieurs membres du comité des loisirs prend fin, nous procéderons à l'élection de nouveaux membres pour le conseil d'administration des Loisirs de Saint-Barnabé-Sud Inc.

Si vous désirez participer à l'organisation d'activités pour les personnes de tous âges,
***joignez-vous à notre comité !***

Beignes et café vous seront offerts !

Au plaisir de vous rencontrer à l'assemblée générale annuelle.

# Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 14 JANVIER 2020

Procès-Verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 14 janvier 2020 à 19 h 30 Centre multifonctionnel.

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MRC DES MASKOUTAINS**
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 14 janvier 2020 à 19 h 30 au Centre multifonctionnel, situé au 233 rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud.

**SONT PRÉSENTS :**

Le maire M. Alain Jobin

**LES CONSEILLÈRES ET LES CONSEILLERS**

M. Roger Cloutier
M. Yves Guérette
M. Jean-Sébastien Savaria
Mme Marianne Comeau
Mme Dominique Lussier
M. Marcel Therrien

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE**
Karine Beauchamp, directrice générale et secrétaire-trésorière

**1. Ouverture de la séance**

Le maire, Alain Jobin, demande aux membres du conseil un moment de réflexion, vérifie le quorum et ouvre la séance.

Ordre du jour

**1. Ouverture de la séance**
**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
**3. Adoption du procès-verbal**

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 (Adoption du budget 2020 et du triennal 2020-2021-2022)

**4. Période de questions**
**5. Communiqués et correspondance**

- 5.1 RIAM – M.Alain Jobin reconduit à la présidence
- 5.2 Technopole Saint-Hyacinthe – Gayonica implante sa nouvelle usine d'extraction d'huiles et de molécules
- 5.3 MRC – Lauréats bourse agricole 2019
- 5.4 MRC – Suggestion photographies de la région

**6. Administration et finances**

- 6.1 Adopter les comptes
- 6.2 Adoption du règlement de taxation pour 2020
- 6.3 Association des directeurs municipaux du Québec – Adhésion 2020
- 6.4 Projet de loi no.48 sur la fiscalité agricole
- 6.5 Ouverture de poste – Remplacement temporaire par intérim adjointe comptabilité

**7. Sécurité publique**

- 7.1 Rapport – Régie intermunicipale de la protection incendie du Nord des Maskoutains
- 7.2 Identification des priorités d'action 2020-2021 pour la sûreté du Québec

**8. Transport routier**

- 8.1 Rapport des services publics
- 8.2 Abat-poussière – Offre de prolongation pour 2020

**9. Hygiène du milieu**

- 9.1 Rapport - Régie des déchets
- 9.2 Rapport - Régie de l'Aqueduc
- 9.3 Adoption du budget modifié de la RIAM – Traitement des matières organiques

**10. Aménagement et urbanisme**

- 10.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment
- 10.2 Compensation pour fonds de parcs et terrains de jeux
- 10.3 Nomination d'un membre au comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 10.4 Avis public - Assemblée de consultation - Demande pour le 283, rang Saint-Amable, visant à régulariser une situation suite à une vente
- 10.5 Avis public – Assemblée de consultation - Demande pour le 199, rang Michaudville, relativement à l'installation d'une clôture de 1.2 mètre en cour avant
- 10.6 Avis public – Assemblée de consultation - Demande du 580, rang Saint-Amable, pour l'installation d'une 2e enseigne sur le mur avant du bâtiment principal

**11. Loisirs et culture**

- 11.1 Rapport de la déléguée du comité des loisirs

**12. Sujet divers**

- 12.1 Appui au programme ITMAV

**13. Périodes de questions**
**14. Levée de la séance**

**Résolution numéro 001-01-2019**
**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyé par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

**3. Adoption du procès-verbal**

**Résolution numéro 002-01-2020**
**3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Dominique Lussier
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 décembre 2019 et d'en autoriser les signatures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

**Résolution numéro 003-01-2020**

**3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 (Adoption du budget 2020 et du triennal 2020-2021-2022)**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 à 19 h 30;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu et lu le procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 décembre 2019 (Adoption du budget 2020 et du triennal 2020-2021-2022) et d'en autoriser les signatures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

**4. Période de questions**

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

**5. Communiqués et correspondances**

**5.1** RIAM – M.Alain Jobin reconduit à la présidence
**5.2** Technopole Saint-Hyacinthe – Gayonica implante sa nouvelle usine d'extraction d'huiles et de molécules
**5.3** MRC – Lauréats bourse agricole 2019
**5.4** MRC – Suggestion photographies de la région

**6. Administration et finances**

**Résolution numéro 004-01-2020**

**6.1 Adopter les comptes**

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer du 30 novembre 2019 au 10 janvier 2020 avec les faits saillants suivants :

| | |
|---|---|
| **Salaires nets :** | |
| Élus | 7 350.56 $ |
| Administration | 11 422.90 $ |
| Remises | 3 637.42 $ |
| **Dépense :** | |
| Administration | 10 136.81$ |
| Sûreté du Québec | 3 838.94 $ |
| Transport (voirie) | 18 051.43 $ |
| **Hygiène du milieu** | |
| Hygiène du milieu | 17 341.71 $ |
| Eaux usées | 1 563.47 $ |
| **Santé et Bien-être** | 0.00 $ |
| **Aménagement urbanisme** | 4 889.31$ |
| **Loisir et Culture** | |
| Loisir et parc | 3 825.70$ |
| Bibliothèque | 1 027.31$ |
| **Total :** | **83 085.56$** |

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Yves Guérette
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU :

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'ADOPTER ET D'AUTORISER la liste des comptes telle que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**
Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat, qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

_____
Karine Beauchamp
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Résolution numéro 005-01-2020**

**6.2 Adoption du règlement numéro 05-2019 fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2020 et les conditions de perception**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud doit procéder à l'adoption de son budget par règlement pour en fixer les différents taux de taxes, les différentes compensations et autres modalités;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil le 3 décembre 2019 par Mme Dominique Lussier, et que le projet de règlement fixant les taux de taxes pour l'exercice financier 2020 et les conditions de perception est déposé et remis aux élus;

CONSIDÉRANT qu'un avis public annonçant la séance extraordinaire pour la présentation du règlement de taxation a été affiché en date du 19 novembre 2019, et que la présentation du projet de règlement de taxation 2020 a été présentée à la séance extraordinaire du 16 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marcel Therrien
Appuyée par Dominique Lussier
IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

**ARTICLE 1 Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2 Année fiscale**

Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2020.

**ARTICLE 3 Taxe foncière générale**

Une taxe foncière générale est, par les présentes, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables de la municipalité selon leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation à un taux de 0,46 $ du 100 $ de la valeur portée au rôle d'évaluation

**ARTICLE 3.1 Taux particulier aux immeubles agricoles (Entreprises agricoles enregistrées (EAE))**

Le taux particulier de la taxe foncière pour tous les immeubles agricoles (EAE) est fixé à 0.3989 $ pour chaque 100 $ de la valeur portée au rôle d'évaluation pour cette catégorie.

Référence légale l'article 244.49.0.1 sur la fiscalité municipale.

**ARTICLE 4 Collecte et disposition des ordures domestiques**

Aux fins de financer les coûts du service de collecte et de disposition des ordures domestiques pour l'exercice financier 2020, il est exigé et sera prélevé, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après

99.00 $ par unité de logement, incluant les exploitations agricoles enregistrées (EAE)

**ARTICLE 5 Collecte sélective**

Aux fins de financer les coûts du service de la collecte sélective des matières recyclables pour l'exercice financier 2020, il est exigé et sera prélevé, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après

10.00 $ par unité de logement, incluant les exploitations agricoles enregistrées (EAE)

**ARTICLE 6 Collecte des matières organiques**

Aux fins de financer les coûts du service de collecte des matières organiques pour l'exercice financier 2020, il est exigé et sera prélevé, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après

40.00 $ par unité de logement, incluant les exploitations agricoles enregistrées (EAE)

**ARTICLE 7 Vidange des fosses septiques**

Aux fins de financer les coûts du service de vidange des fosses septiques pour l'exercice financier 2020, il est exigé et sera prélevé, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire qui n'est pas raccordé à un réseau d'égout domestique, tel qu'établi ci-après

86.00 $ par résidence isolée (réf. : Règlement 62-2010)

De plus, tel que prévu par l'article 13 du règlement 62-2010 concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité :

a) des frais de 40 $ seront facturés pour les déplacements inutiles;
b) des frais excédentaires seront de 30 $ pour les vidanges des installations septiques effectuées hors saison (du 16 novembre au 14 avril);

**ARTICLE 8 Usage de l'eau**

Aux fins de financer les coûts du service d'aqueduc pour l'exercice financier 2020, il est exigé et sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité, un tarif de compensation pour chaque immeuble qui est raccordé au réseau d'aqueduc dont il est propriétaire, tel qu'établi ci-après :

**8.1 Tarif de base pour le service d'eau**

79.00 $ par immeuble d'habitation pour les premiers 100 mètres cubes d'eau, qu'ils soient utilisés ou non.

Dans le cas d'une unité d'évaluation qui comprend une exploitation agricole enregistrée (EAE) et une résidence, le tarif de base sera exigé et prélevé uniquement à la résidence en totalité.

Dans le cas d'une unité d'évaluation qui comprend un commerce ou une industrie enregistrée sans résidence, le tarif de base d'eau de 79.00 $ s'applique.

Dans le cas d'une unité d'évaluation qui comprend une exploitation agricole enregistrée sans résidence, le tarif de base sera exigé et prélevé en totalité à l'exploitation agricole enregistrée si une entrée d'eau est disponible et utilisée réellement par cet immeuble.

**8.2 Tarif pour l'excédent de consommation d'eau**

0.72 $ par mètre cube supplémentaire aux premiers 100 mètres cubes d'eau, visant la consommation d'eau 2019 sur le compte de taxes 2020.

Dans le cas d'une unité d'évaluation qui comprend une exploitation agricole enregistrée avec ou non une résidence, l'excédent de consommation d'eau sera imposé et prélevé en totalité à l'exploitation agricole enregistrée.

**ARTICLE 9 Compensation frais d'exploitation du réseau d'égout – Taux uniforme**

Aux fins de financer les coûts du service d'égout pour l'exercice financier 2020, il est exigé et sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé dans le secteur desservi par l'égout, tel que défini par l'article 7 du Règlement numéro 82-2014, un tarif de compensation de 339.64 $ pour chaque immeuble dont il est propriétaire, à l'exception d'un terrain vacant.

**ARTICLE 10 Taux de la taxe spéciale (Article 6 - Règlement d'emprunt numéro 82-2014)**

**Dette 1**
Le taux de la taxe spéciale, tel que calculé selon l'article 6 du Règlement d'emprunt numéro 82-2014, est de 0.000694 du 100 $ d'évaluation de chaque immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité.

**Dette 2**
Le taux de la taxe spéciale, tel que calculé selon l'article 6 du Règlement d'emprunt numéro 82-2014, est de 0.000385 du 100 $ d'évaluation de chaque immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité.

**ARTICLE 11 Compensation (secteur de l'égout Article 8 - Règlement numéro 82-2014)**

Dette 1
La valeur de l'unité, telle que calculée selon l'article 8 du Règlement d'emprunt numéro 82-2014, est de 243.54, et est prélevée conformément aux articles 7 et 8 dudit règlement.

Dette 2
La valeur de l'unité, telle que calculée selon l'article 8 du Règlement d'emprunt numéro 82-2014, est de 134.98, et est prélevée conformément aux articles 7 et 8 dudit règlement.

**ARTICLE 12 Nombre et dates des versements**

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique, toutefois lorsque dans un compte, leur total est égal ou supérieur à 300 $, les taxes municipales peuvent être payées, au choix du débiteur, en un seul versement ou en quatre (4) versements tel que décrit à l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, ces quatre versements seront exigibles comme suit :

| Versement | Nombre de jours qui suivent l'expédition du compte de taxes annuel et complémentaire | Date lors du compte de taxes annuel |
|---|---|---|
| Le premier versement | 30e | le ou avant le 26 mars 2020 |
| Le deuxième versement | 120e | le ou avant le 25 juin 2020 |
| Le troisième versement | 213e | le ou avant le 24 septembre 2020 |
| Le quatrième versement | 274e | le ou avant le 26 novembre 2020 |

Ledit compte de taxes sera payable au bureau municipal (en argent, par chèque ou par paiement Interac), à la Caisse Desjardins ou par paiement internet auprès des institutions financières acceptant le paiement.

La directrice générale est autorisée à modifier les dates de ces versements à la condition que celles-ci soient allongées.

**ARTICLE 13 Paiement exigible**

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

**ARTICLE 14 Autres prescriptions**

Les prescriptions des articles 12 et 13 s'appliquent également à toutes les taxes ou compensations municipales perçues par la municipalité.

Les suppléments de taxes municipales découlant d'une modification au rôle d'évaluation et les factures complémentaires assimilables à une taxe sont payables selon les délais prescrits par l'article 12 du présent règlement.

Tel que décrit à l'article 11 de la Loi concernant les droits de mutations immobilières : Le doit de mutation est exigible à compter du trente et unième jour (31e) suivant l'envoi d'un compte à cet effet par le fonctionnaire chargé de la perception des taxes de la municipalité. Il porte intérêt à compter de ce jour au taux en vigueur pour les intérêts sur les arriérés de ces taxes.

**ARTICLE 15 Taux d'intérêt sur les arrérages**

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 12 %.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

Veuillez noter qu'un seul rappel de paiement vous sera envoyé après l'encaissement du dernier versement exigible, et ce pour tout paiement au solde de 10.00 $ et plus.

Afin d'éviter les oublis, il est suggéré de poster les chèques de paiement postdatés aux dates d'échéance respectives des versements avec les coupons, le tout dans la même enveloppe. Les paiements postdatés peuvent aussi être enregistrés sur le site Web de votre institution financière.

**ARTICLE 16 Frais d'administration**

Des frais d'administration de 20,00 $ sont exigés de tout tireur d'un chèque ou d'un ordre de paiement remis à la municipalité dont le paiement est refusé par le tiré.

**ARTICLE 17 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Ce règlement abroge le règlement numéro 11-2018.

Adopté à Saint-Barnabé-Sud le 14 janvier 2020

| **Vote des membres du conseil:** | | | | Proposeur (P) Vote POUR (O) Absent (A) Vote CONTRE (N) | |
|---|---|---|---|---|---|
| # 1 Marcel Therrien | O | # 5 J-Sébastien Savaria | N | | |
| # 2 Marianne Comeau | O | # 6 Yves Guérette | N | **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ** | |
| # 3 Roger Cloutier | O | Maire: | O | **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ** | X |
| # 4 Dominique Lussier | O | Maire suppléant: | | **REJETÉ** | |

| | |
|---|---|
| Avis de motion et présentation du projet de règlement de taxation | 3 décembre 2019 |
| Avis public d'une séance extraordinaire – Règlement 05-2019 | 19 novembre 2019 |
| Adoption du règlement de taxation lors de la séance ordinaire | 14 janvier 2020 |
| Avis public d'entrée en vigueur du règlement de taxation | 15 janvier 2020 |

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

**Résolution 006-01-2020**

**6.3 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Adhésion 2020**

Sur la proposition de Jean-Sébastien Savaria
Appuyée par Marianne Comeau
IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2020 de Karine Beauchamp, directrice générale au montant de 852 $ plus les taxes applicables incluant une prime d'assurance responsabilité.

Cotisation 477$ et assurance 375$ plus taxes.

Crédit disponible au poste budgétaire 02-130-00-454 « Perfectionnement DG ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

**Résolution 007-01-2020**

**6.4 Projet de loi no.48 sur la fiscalité agricole**

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi no 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;

CONSIDÉRANT que le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT que le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT que le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT que le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT que pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT que le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT que le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT que ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

EN CONSÉQUENCE
Il est proposé par Marcel Therrien
Appuyé par Marianne Comeau
ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Barnabé-Sud :

EXPRIME son désaccord avec le projet de loi no 48 dans sa forme actuelle;

DEMANDE au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, au ministre régional, Christian Dubé, aux députés Chantal Soucy et Simon-Pierre Savard-Tremblay, ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités.

| **Vote des membres du conseil:** | | | | Proposeur (P)<br>Vote POUR (O)<br>Absent (A)<br>Vote CONTRE (N) | |
|---|---|---|---|---|---|
| # 1 Marcel Therrien | O | # 5 J-Sébastien Savaria | N | | |
| # 2 Marianne Comeau | O | # 6 Yves Guérette | O | **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ** | |
| # 3 Roger Cloutier | O | Maire: | O | **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ** | X |
| # 4 Dominique Lussier | O | Maire suppléant: | | **REJETÉ** | |

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

**Résolution 008-01-2020**

**6.5 Ouverture de poste – Remplacement temporaire par intérim adjointe comptabilité**

CONSIDÉRANT que l'adjointe comptable est en arrêt de travail pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT qu'il est indispensable qu'une personne compétente occupe ce poste pour le bon fonctionnement de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE
Il est proposé par Roger Cloutier
Appuyé par Marcel Therrien
ET RÉSOLU

DE CRÉER un comité pour l'embauche d'une personne de façon temporaire;

DE PROCÉDER à l'affichage du poste dès que possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7.1 RAPPORT – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS**

Le conseiller M. Yves Guérette donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

**Résolution 009-01-2020**

**7.2 Identification des priorités d'action 2020-2021 pour la sûreté du Québec**

CONSIDÉRANT que les membres du comité de Sécurité publique de la MRC des Maskoutains ont convenu d'entreprendre une vaste consultation auprès des municipalités afin d'identifier les priorités d'actions du service de police pour 2020-2021;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Yves Guérette
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU :

D'IDENTIFIER les trois priorités suivantes :

1) Radar vitesse
2) Opération surveillance de véhicules lourds sur le rang Saint-Roch et Chemin de Saint-Barnabé (Rapide-Plat)
3) Criminalité (drogue)

DE LES TRANSMETTRE au comité de Sécurité publique de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

**8. TRANSPORT ROUTIER**

**8.1. RAPPORT DES SERVICES PUBLICS**

La directrice générale dépose le rapport des services publics de Saint-Barnabé-Sud.

**Résolution 010-01-2020**

**8.2 Abat-poussière – Offre de prolongation pour 2020**

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement de fourniture d'abat-poussière pour l'année 2020.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marianne Comeau
Appuyée par Roger Cloutier
IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil accepte l'offre de renouvellement de fourniture de transport et d'épandage d'environ 20 000 litres de chlorure de calcium 35% liquide à 0.311$ du litre plus taxes (total : 7 151.44$ avec taxes), produit certifié B.N.Q. 2410-300 pour l'entretien des routes non asphaltées au printemps 2020.

DE DONNER le contrat de gré à gré à Multi Route inc. et d'utiliser le compte no 02 32 000 622 « Abat-poussière ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**9. HYGIÈNE DU MILIEU**

**9.1 RAPPORT – RÉGIE DES DÉCHETS**

Le maire M. Alain Jobin donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

**9.2 RAPPORT – RÉGIE DE L'AQUEDUC**

Le conseiller M. Marcel Therrien donne verbalement son rapport du mois en tant que délégué à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre.

**Résolution 011-01-2020**

**9.3 Adoption du budget modifié de la RIAM – Traitement des matières organiques**

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 18 décembre 2019, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a adopté un budget supplémentaire révisé relatif au traitement des matières organiques pour l'exercice financier 2020 et nous l'a transmis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Yves Guérette
Appuyé par Roger Cloutier
ET RÉSOLU

QUE Le conseil adopte le budget supplémentaire révisé relatif au traitement des matières organiques déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2020, tel que soumis; copie du dit budget supplémentaire étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

**10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**10.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

La directrice générale dépose la liste des permis émis de l'année 2019.

**Résolution 012-01-2020**

**10.2 Compensation pour fonds de parcs et terrains de jeux**

CONSIDÉRANT la demande de lotissement pour le lot créé numéro 6 273 655;

**SUITE DU PROCÈS À LA PAGE 18**

# Sécurité Civile de la municipalité De Saint-Barnabé-Sud

## MOT DE VOTRE COMITÉ MUNICIPAL DE LA SÉCURITÉ CIVILE

Au Québec, la responsabilité de la protection des personnes et des biens lors d'un sinistre relève d'abord des municipalités. L'objet de ce communiqué est de vous informer que notre municipalité élabore son **plan de sécurité civile**, document de préparation à la réponse aux sinistres qui pourraient survenir dans notre municipalité. La réalisation de ce plan fait partie des actions prises par notre conseil municipal dans le but d'assurer la sécurité des citoyens et de leurs biens et un comité particulier travaille en continu à la réalisation et au maintien de ce plan.

Afin de bien connaître nos ressources locales, certains risques potentiels pour notre service de sécurité incendie, mais surtout pour mieux organiser les secours en cas de besoin, le comité municipal de la sécurité civile procède à l'inventaire des équipements, des qualifications et des compétences, sur notre territoire.

Nous tentons aussi de recruter des personnes qui voudraient se joindre à notre équipe d'intervention en cas de sinistre majeur. **Nous avons besoin de VOUS** ! C'est pourquoi nous comptons sur votre collaboration pour répondre à ce questionnaire et de nous le retourner au bureau municipal. Nous comptons d'ailleurs continuer de vous informer de notre démarche de planification et sur de la prévention en sécurité civile.

Les membres de votre comité en sécurité civile vous remercient.

## DÉFINITION D'UN SINISTRE MAJEUR

*Un événement grave, réel ou attendu prochainement, causé par un incendie, un accident, une explosion, un phénomène naturel ou une défaillance technique, découlant d'une intervention humaine ou non qui par son ampleur cause ou est susceptible de causer la mort de personnes, une atteinte à leur sécurité ou à leur intégrité physique ou des dommages étendus aux biens.*

Pour toutes informations, n'hésitez pas à communiquer avec le bureau municipal au 450 792-3030

Nous laissons à votre initiative le soin d'acheminer votre formulaire en main propre au bureau municipal au 165 rang de Michaudville, par télécopieur au 450 792-3759 ou par courriel à l'adresse suivante :
munstbarnabesud@mrcmaskoutains.qc.ca

Le formulaire est aussi disponible sur le site web et la page Facebook de la Municipalité.

Ceci est le logo de la sécurité civile au Québec.
Partout où vous le verrez, il sera question de sécurité civile.

## QUESTIONNAIRE À REMPLIR

| Équipement/ressource | Nombre | Détails | Équipement/ressource | Nombre | Détails |
|---|---|---|---|---|---|
| Génératrice (s) | | Force: | VTT (quatre roues) | | Force: |
| Système de chauffage | | Type: | Motoneige (s) | | |
| Pompe (s) portative (s) | | Force: | Équipement (s) lourd (s) | | Force: |
| Embarcations | | Type: | Radio-amateur, C.B., radio | | Type: |
| Autre: | | | Autre: | | |

### Qualifications spécialisées - Toutes les qualifications pourraient être utiles, ne vous gênez surtout pas !

Merci d'encercler ce qui vous concerne:

- ☐ Professionnel de la santé: infirmière, médecin, pharmacien, travailleur social, psychologue, vétérinaire, _____
- ☐ Qualifications spéciale: Croix-Rouge, Ambulance St-Jean, secourisme, escalade, RCR, _____
- ☐ Formation spéciale: cuisinier, matières dangereuses, survie en forêt, sauveteur, _____
- ☐ Autres, précisez: _____

### Ressources d'entraide

Si des concitoyens devaient évacuer leur domicile, pourriez-vous procurer de l'hébergement ? _____

Si oui, combien de places pouvez-vous offrir ? _____

En cas de sinistre, nous pourrions avoir besoin de volontaires. Pourriez-vous faire partie de nos équipes d'intervention en cas de sinistre majeur (spécifier ci-dessous S.V.P.) ? Vous serez informés de votre mandat et les mécanismes de mise en œuvre du plan de sécurité civile annuellement lors d'une rencontre. Nous avons vraiment besoin de VOUS !

- ☐ Services aux sinistrés (inscription, hébergement, cuisine, santé, accompagnement, services généraux)
- ☐ Services de la communication (salle de presse, relations avec les médias)
- ☐ Service de renseignements des citoyens (service téléphonique et comptoir de renseignements)
- ☐ Travaux divers sur le terrain (mécanique, équipements, nettoyage)
- ☐ Recherche et sauvetage
- ☐ Télécommunications d'urgence (si vous avez les équipements nécessaires. Spécifiez : _____)
- ☐ Travail administratif (tenue de registres, informatique)

### Coordonnées afin de pouvoir vous rejoindre en cas d'événement majeur

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse complète: _____

_____

Téléphone (rés.): _____ Tél. (travail): _____

Cellulaire: _____ Courriel: _____

Commentaires: _____

_____

CONSIDÉRANT qu'en référence aux articles 3.3.6, 3.3.6.2, 3.3.6.3 du règlement de lotissement de la municipalité celle-ci peut se prévaloir d'une compensation aux fins de parcs ou de terrains de jeux aux conditions suivantes soit :

- d'une superficie de terrain égale à 5 % de la superficie du terrain comprise dans le plan proposé.
- ou d'une somme d'argent équivalente à 5 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation du terrain compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale.

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Marianne Comeau
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU :

QUE la municipalité facture au propriétaire du lot plus haut énoncé, la somme équivalente à 5 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le numéro de lot 6 273 655 qui représente un montant de 567.80$ $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

**Résolution numéro 013-01-2020**

**10.3 Nomination d'un membre au comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 34-2005 a constitué le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que ce règlement détermine que le comité doit être composé de deux membres parmi les contribuables de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le terme de deux ans d'un membre du comité est terminé, soit celui de monsieur Jean-Paul Sévigny;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Paul Sévigny désire renouveler son mandat;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Yves Guérette
Appuyé par Dominique Lussier
ET RÉSOLU

QUE monsieur Jean-Paul Sévigny soit nommé pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans, effectif à compter de janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

**10.4 Avis public - Assemblée de consultation - Demande pour le 283, rang Saint-Amable, visant à régulariser une situation suite à une vente**

Un avis public sera donné qu'à la séance du conseil du 4 février 2020 sera tenue une assemblée de consultation concernant la demande de dérogation mineure en rubrique. Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure en début de la séance du 4 février 2020 à 19 h 15.

**10.5 Avis public - Assemblée de consultation -Demande pour le 199, rang Michaudville, relativement à l'installation d'une clôture de 1.2 mètre en cour avant.**

Un avis public sera donné qu'à la séance du conseil du 4 février 2020 sera tenue une assemblée de consultation concernant la demande de dérogation mineure en rubrique. Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure en début de la séance du 4 février 2020 à 19 h 15.

**10.6 Avis public - Assemblée de consultation - Demande du 580, rang Saint-Amable, pour l'installation d'une 2e enseigne sur le mur avant du bâtiment principal**

Un avis public sera donné qu'à la séance du conseil du 4 février 2020 sera tenue une assemblée de consultation concernant la demande de dérogation mineure en rubrique. Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure en début de la séance du 4 février 2020 à 19 h 15.

**11. LOISIRS ET CULTURE**

**11.1 Rapport de la déléguée Marianne Comeau pour le comité des loisirs**

**12. SUJETS DIVERS**

**Résolution 014-01-2020**

**12.1 Appui au programme ITMAV**

CONSIDÉRANT que Saint-Barnabé-Sud est une municipalité amie des aînés et qu'elle désire participer, entre autres, à briser l'isolement de ses aînés;

CONSIDÉRANT que le programme ITMAV veut ajouter la municipalité de Saint-Barnabé-Sud à sa liste de municipalités desservies;

CONSIDÉRANT qu'aucun frais ne sont reliés à ce programme;

EN CONSÉQUENCE
Sur la proposition de Marianne Comeau
Appuyée par Marcel Therrien
IL EST RÉSOLU

D'APPUYER le programme ITMAV à venir s'implanter dans la municipalité;

DE RÉDIGER une lettre d'appui et de la faire parvenir, ainsi que la résolution aux responsables du programme ITMAV.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR.**

Conformément aux dispositions de la loi, le président invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

**Résolution numéro 015-01-2020**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Marcel Therrien, l'assemblée est levée à 20 h 36.

# Procès-Verbal | ASSEMBLÉE DU 14 JANVIER 2020

_____
ALAIN JOBIN
Maire

_____
KARINE BEAUCHAMP
Secrétaire d'assemblée,
Dir. générale, sec.-trésorière

_____
Karine Beauchamp
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée Karine Beauchamp, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 14 janvier 2020.

Je, soussigné Alain Jobin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

_____
Alain Jobin, maire

Municipalité de Saint-Barnabé-Sud — Formons un tout pour notre avenir — Depuis 1840

# DÉFI SANTÉ

## Saint-Barnabé-Sud invite ses citoyens à relever le Mois Défi Santé 2020 !

**Saint-Barnabé-Sud, 01 mars 2020** – Saint-Barnabé-Sud convie ses citoyens à participer au Mois Défi Santé, qui est de retour pour une 16ième année, du 1er au 30 avril, pour aider les Québécois à réveiller leurs réflexes santé avec la venue du printemps. Les participants sont invités quotidiennement à manger mieux, bouger plus et garder l'équilibre afin de favoriser leur santé physique et mentale. Pour y parvenir et obtenir du soutien gratuit: DefiSante.ca

**30 jours pour activer sa santé !**
La majorité des Québécois souhaitent améliorer leurs habitudes… le vrai défi est en général de passer de l'intention, à l'action ! Le Mois Défi Santé propose une formule motivante pour encourager petits et grands à poser des gestes concrets: donner plus de place aux fruits et légumes dans l'assiette, bouger plus, entre autres grâce à la marche qui est une activité accessible et prendre un moment pour se détendre. Pour y arriver, on invite les participants à y aller graduellement, selon leur réalité…et surtout, dans le plaisir !

**Une invitation lancée à tous!**
En participant au volet Municipalités et familles du Mois Défi Santé, Saint-Barnabé-Sud souhaite mobiliser les jeunes et les familles de son territoire afin qu'ils adoptent un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation.

**Du soutien gratuit et motivant**
Les participants peuvent profiter d'une panoplie d'outils de soutien gratuits, dont:

- Des trucs pratiques et des recettes à DefiSante.ca
- Le Kit de départ, pour se préparer à relever le Mois Défi Santé
- Le Questionnaire santé
- Le Kit Vive la bouffe santé
- Des vidéos d'exercices
- Des infolettres motivantes
- Une communauté inspirante sur Facebook et Instagram

Et pour un boost de motivation, ils ont la chance de remporter l'un des nombreux prix, dont **2 voyages tout inclus pour deux personnes au soleil, offerts par Air Transat et Iberostar Punta Cana, 1 ensemble de vélos Canadian Tire, 1 000 $ d'épicerie chez IGA, 500 $ en cartes-cadeaux Familiprix…** et plus encore !

### À propos du Mois Défi Santé
Créé en 2005, le Mois Défi Santé est une initiative visant à promouvoir l'adoption de saines habitudes de vie par les Québécois. Le Mois Défi Santé est réalisé par Capsana en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, IGA, Familiprix et Canadian Tire. La campagne est également déployée en partenariat avec les Directions régionales de santé publique dans plus de 630 municipalités. Grâce à la collaboration de l'Association québécoise de la garde scolaire et de la Fondation Tremplin Santé, ce sont plus de 331 services de garde et 217 camps d'été qui ont également sauté à pieds joints dans le mouvement ! Pour en savoir plus, visitez DefiSante.ca.

Défi Santé

# LOISIR

## PICKLEBALL

Tous les jeudis de 19 h à 21 h dans le gymnase de l'école situé au 265, rang de Michaudville.

Voici les dates de l'activité :

**Le 5, 12, 19 et 26 mars 2020.**

***Venez vous amuser !***

## LE CHALET DES LOISIRS

Est ouvert de 8 h à 22 h tous les jours.

## ATELIER D'EXPLORATION DE LA COLLE !

Venez explorer les diverses utilités de la colle blanche et de la colle chaude !

Des ateliers pour tous les âges seront proposés, de la "**slime**", à la fabrication d'éléments décoratifs ou de baguettes magiques !

Quand : le **21 mars de 9 h 30 à 11 h 30**

Où : salle multifonctionnelle (église)

***Venez-vous amuser avec nous !***

## NOUVEAUTÉ !

**Le 25 avril prochain,**

il y aura la première disco pour les jeunes de Saint-Barnabé-Sud !

***Surveillez le journal d'avril pour plus de détails.***

# *Les plaisirs d'hiver 2020 de Saint-Barnabé-Sud*
# *La température nous était favorable.*

Nous voulons remercier tous les gens, grands et petits,
qui sont venus participer aux différentes activités
de la journée hivernale familiale.

Partie de hockey, jeux d'habileté, promenade en skis dans le sentier,
glissade, peinture sur la neige, dégustation de la soupe et de la tire
et toutes les autres activités ont fait la joie de tous.

***Un merci spécial à tous les bénévoles, partenaires et organisateurs de l'événement qui ont offert gratuitement temps et matériel.***

***Claude Blouin,***
***Cie Bonduel,***
***Marianne Comeau,***
***Audrey Gatineau de Sarca (CSSSH),***
***Andréa Graveline,***
***Bertrand Graveline,***
***Éden Graveline,***
***Martin Graveline,***
***Serge Graveline,***
***Yvon Graveline,***
***Yves Guérette,***
***Toby Guilbert,***
***Louise Laplante,***
***Stéphanie Laporte,***
***Jérémy Leblanc,***
***Yannick Leblanc,***
***Colette Lemoine,***
***Dominique Lussier,***
***Alexi Perron,***
***Marie-Thérèse Savaria,***
***Marcel Therrien,***
***Marielle Therrien et***
***Caroline Tyo***

**Paroissiens, paroissiennes de St-Barnabé-Sud**

# TIRAGE POUR LA FABRIQUE ST-BARNABÉ-SUD

**Au centre multifonctionnel**
**233, rang de Michaudville à Saint-Barnabé-Sud**

## Samedi le 14 mars 2020 à 20 h

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1er billet sorti gagne | 500 $ | 175e billet sorti gagne | 100 $ |
| 25e billet sorti gagne | 100 $ | 190e billet sorti gagne | 100 $ |
| 50e billet sorti gagne | 100 $ | 200e billet sorti gagne | 100 $ |
| 75e billet sorti gagne | 100 $ | 210e billet sorti gagne | 100 $ |
| 100e billet sorti gagne | 100 $ | 215e billet sorti gagne | 100 $ |
| 125e billet sorti gagne | 100 $ | 220e billet sorti gagne | 1000 $ |
| 150e billet sorti gagne | 100 $ | 225e billet sorti gagne | 5000 $ |

Il y a 225 billets imprimés pour ce tirage premier numéro 001, dernier numéro 225. L'ordre d'attribution des prix sera revu si les billets ne sont pas tous vendus. Les détenteurs des derniers billets tirés ont la possibilité de diviser le prix. Réclamation des prix au plus tard le 14 juillet 2020 à 16 heures : Secrétariat, 931, rue St-Édouard, Saint-Jude, QC J0H 1P0

Disco : Sylvain Lussier • Bière et vin de 20 h à 23 h 30 • Soirée et goûter • 2 personnes par billets.

## Coût du billet : 100 $

Un petit mot de la

# FABRIQUE DE SAINT-BARNABÉ-SUD

## SEMAINE SAINTE :

***AUJOURD'HUI, JÉSUS MARCHE***
***AVEC NOUS JUSQU'AU MATIN DE PÂQUES...***

| | | |
|---|---|---|
| Dimanche 5 avril à 10 h | RAMEAUX ET PASSION DU SEIGNEUR | Église Saint-Barnabé |
| Mercredi 8 avril à 19 h 30 | MESSE CHRISMALE | Église Saint-Bernard |
| Jeudi 9 avril à 19h30<br>20h – 21 h | DERNIÈRE CÈNE DU SEIGNEUR<br>UNE HEURE DE PRIÈRE | Église Saint-Bernard |
| Vendredi 10 avril à 15h | PASSION ET PARDON DU SEIGNEUR | Église Saint-Barnabé |
| Samedi 11 avril à 19h | VEILLÉE PASCALE | Église Saint-Jude |
| Dimanche 12 avril à 10h | PÂQUES | Église Saint-Jude |

## CATHÉCHÈSE

**CATÉCHÈSES POUR L'UNITÉ AUX QUATRE- VENTS**

Chaque jeune est accompagné de son parent ( mère ou père ou marraine ou parrain ). L' animation sera assurée par des parents et de l'abbé Gérard Saint-Pierre.

**1. CATÉCHÈSES pour les enfants de 8 et 9 ans**

pour une rencontre sur le thème: Pâques, pour toujours!

Dimanche 26 avril 13-15 h. au Centre Récréatif de Saint-Louis

**2. CATÉCHÈSES pour les jeunes de 10 à 14 ans**

pour 8 dimanches de 14-16 h pour la Réconciliation, l'Eucharistie et la Confirmation.

***Inscriptions: 450-792-3943***

# FADOQ

**VOICI LES ACTIVITÉS OFFERTES PAR LA FADOQ SAINT-BARNABÉ-SUD !**

**CLUB DE MARCHE - VIACTIVE**
**Pour tous !**

Tous les mardis matin à 9 h 30

**INFORMATION :**
Marcel Therrien 450 792-3553

**COURS DE DANSE**

Cours de danse tous les
mardis de 13 h 30 à 14 h 30

**INFORMATION :**
Marcel Therrien 450 792-3553

**Rendez-vous BINGO**
Jeudi 19 mars
à 19 h

**PARTIE DE SUCRE**
Vendredi 20 mars 2020 à 18 h
Souper ''Cabane à sucre''
suivi de la danse avec Yvan et Yvon au
Pavillon de l'Érable à St-Jude.

Billet en vente à 20 $ auprès de
M. André Rodier au 450 792-3508

**ENDROIT :** Centre multifonctionnel • 233, rang de Michaudville

# M.A.D.A.

## Soutien à domicile - Centre local de services communautaires

**Qu'est-ce que c'est ?**
Les services de soutien à domicile visent notamment à offrir de l'aide à des personnes en perte d'autonomie afin qu'elles puissent demeurer le plus longtemps possible dans leur domicile. Certains services sont également offerts à des proches aidants, qui apportent un soutien non professionnel, qu'il soit continu ou occasionnel. Ils contribuent aussi à éviter l'hospitalisation, ou à en réduire la durée, et à faciliter le retour au domicile après une maladie ou une chirurgie. Les services de soutien à domicile peuvent être offerts sur une base temporaire ou à long terme, selon les besoins de la personne. Des frais peuvent être exigés pour certains services.

**Ces services regroupent**
- les soins et les services professionnels (services infirmiers, services psychosociaux, services d'ergothérapie, services de réadaptation en physiothérapie, services de nutrition, services médicaux, etc.);
- les services d'assistance personnelle (aide à l'hygiène, à l'habillage, aux transferts ou à l'alimentation, administration de médicaments, etc.);
- les services aux proches aidants (présence, surveillance, répit, etc.);
- le prêt d'équipement.

**Pour qui ?**
Selon les différents volets,
- les personnes ayant une incapacité temporaire ou permanente ou une perte d'autonomie et qui ne sont pas admises dans un établissement hospitalier ou d'hébergement de longue durée;
- les proches aidants de ces personnes.

**Que faut-il faire ?**
Pour demander des services de soutien à domicile, communiquez avec le centre local de services communautaires (CLSC) le plus près de chez vous.

**Quand ?**
Votre demande peut être faite en tout temps.

**Où s'adresser ?**
Pour obtenir les coordonnées du CLSC le plus près de chez vous, **composez le numéro de téléphone 811** ou communiquez avec Services Québec à l'un de ces numéros :

**Québec :** 418 644-4545 | **Montréal :** 514 644-4545
**Ailleurs au Québec :** 1 877 644-4545 (sans frais)
**Service offert aux personnes sourdes :**
1 800 361-9596 (sans frais)

RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains

MIEUX TRIER C'EST MIEUX RECYCLER!

# CRISE DES MATIÈRES RECYCLABLES : IL FAUT GARDER LE CAP !

**Saint-Hyacinthe, le 29 janvier 2020** – Au cours des derniers jours, certains médias nationaux ont fait grand état de la crise qui frappe l'industrie du recyclage et du fait que plusieurs centres de tri étaient menacés de fermeture, notamment à Saguenay et dans la région de Montréal, dans le contexte où le gestionnaire de ceux-ci prévoit cesser ses opérations sur le territoire québécois. Cette situation provoque une incertitude grandissante chez plusieurs citoyens quant à la pertinence de continuer à déposer les matières recyclables dans les bacs de recyclage. La population des municipalités membres de la Régie participe activement à la collecte des matières recyclables et est toujours soucieuse de s'assurer que ses gestes en valent la peine. Depuis près de deux ans, la Chine a resserré ses critères de qualité à l'égard des matières recyclables qu'elle accepte de recevoir et récemment, l'Inde a annoncé qu'elle appliquera des critères similaires.

Dans ce contexte, il est important de rappeler aux citoyens que les matières recyclables recueillies sur le territoire de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains sont entièrement acheminées au centre de tri *Récupération Centre du Québec* de Drummondville et que celui-ci trouve encore et toujours des débouchés pour le recyclage de l'ensemble des matières qui y sont acheminées. Ainsi, il importe de mentionner qu'aucune matière recyclable qui y est triée n'est dirigée vers l'enfouissement puisque ce centre de tri possède un fidèle réseau de recycleurs.

S'il est vrai que le resserrement des critères asiatiques pour la réception des matières recyclables a bouleversé l'équilibre mondial dans le domaine, le principal impact sur notre territoire en est un financier. C'est d'ailleurs dans ce contexte que la Régie a accepté, au cours des derniers mois et à l'instar de nombreux autres territoires municipaux, de rouvrir l'entente intervenue avec le centre de tri afin de hausser sa contribution financière pour le traitement des matières.

La Régie tient à rappeler à tous les citoyens de ses municipalités membres, que ça vaut toujours la peine de placer les matières recyclables dans le bac destiné à cette fin et qu'il ne faut surtout pas cesser de le faire. Cependant, on peut toujours faire mieux en portant une attention spéciale pour ne pas y déposer de matières qui ne sont pas recyclables ou des déchets qui contaminent inutilement la matière.

Il importe de se rappeler que les matières recyclables sont les contenants, emballages et imprimés et que celles-ci doivent être composées de papier, carton, verre ou métal. Quant aux contenants de plastique, seuls ceux arborant le triangle de recyclage et un chiffre de 1 à 7, à l'exception du numéro 6, sont recyclables. Finalement, les sacs fabriqués en pellicule plastique sont toujours recyclables à la condition que ceux-ci soient extensibles, même à faible niveau et les contenants de verre doivent toujours être déposés dans le bac, même s'ils sont brisés.

Chaque citoyen peut également faire une différence dans le contexte actuel en posant certains gestes simples tels que retirer les circulaires du Publisac avant de les déposer dans le bac et accumuler les sacs de plastique en les regroupant dans un seul sac afin de faciliter les opérations de tri. Conséquemment, la qualité de la matière triée qui sera acheminée chez les recycleurs s'en trouvera améliorée. En effet, il est important de porter une attention particulière afin de déposer les bonnes matières dans les bons bacs puisqu'on peut ainsi contribuer à une meilleure qualité des matières issues de la collecte sélective sur notre territoire. ***Mieux trier, c'est mieux recycler*** et grâce à la collaboration de chacun, il est facile de participer à l'amélioration de la gestion de nos matières recyclables.

## *SARCA Mobile, toujours présent*

Les services SARCA Mobile sont toujours présents dans votre municipalité. Une conseillère est disponible afin de vous offrir les services au moment qui vous convient, directement à la municipalité de **Saint-Barnabé-Sud** et ce gratuitement! Peut-être l'avez-vous rencontrée lors d'un événement dans votre municipalité ou à l'école de votre enfant. N'hésitez pas à faire appel à ses services, elle se fera un plaisir d'aller à votre rencontre!

**Les services sont :**

- Exploration des façons d'augmenter vos compétences en lecture, écriture et calcul.
- Analyse de votre dossier scolaire.
- Accompagnement pour le retour aux études aux niveaux secondaire, professionnel, collégial ou universitaire.
- Accompagnement dans votre réflexion sur vos objectifs personnels, professionnels ou scolaires.
- Reconnaissance des acquis scolaire et en milieu de travail.

SARCA Mobile est offert gratuitement aux citoyens de la MRC des Maskoutains de 16 ans et plus et ne fréquentant pas une institution scolaire présentement.

C'est grâce à un partenariat entre la MRC des Maskoutains, la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe et le Centre de formation des Maskoutains que ce service peut vous être offert gratuitement chez vous.

**Audrey Gatineau,**
*Conseillère en information scolaire et professionnelle*
450 773-8401, poste 6731 // audrey.gatineau@cssh.qc.ca

RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains

# GARDONS NOS BONNES HABITUDES!

SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGIE,
LES MATIÈRES RECYCLABLES
DÉPOSÉES DANS LE BAC VERT

## SONT ENCORE ET TOUJOURS RECYCLÉES!

QU'ON SE LE DISE!

- CONTENANTS
- EMBALLAGES
- IMPRIMÉS

EN
PAPIER, CARTON,
VERRE, MÉTAL
OU PLASTIQUE:

1 2 3 4 5 6 7

DES QUESTIONS?
450 774-2350

# SOCCER SAINT-JUDE

## LIGUE DE SOCCER DES PATRIOTES

### Horaire :

La saison U8 à U17 débutera le **mardi 19 mai 2020**.
La saison U6, pour sa part, débutera le **lundi 1er juin 2020**.
Le tournoi se déroulera **les 22 et 23 août 2020**, à Saint-Charles-sur-Richelieu.

Les horaires de pratiques seront déterminés par les entraîneurs de chaque groupe.

| Catégorie | Années de naissance | Soirs de partie Ligue de Soccer des Patriotes | Heure prévue des parties |
|---|---|---|---|
| U6 | 2015-2014 | Lundi et/ou mercredi | Heure des parties : 19 h<br><br>U6 à U10 : Près du garage municipal (858 rue Martin)<br><br>U12 et U14 Terrain de soccer St-Louis (100 rue Messier) |
| U8 | 2013-2012 | Mardi et/ou jeudi | |
| U10 | 2011-2010 | Lundi et/ou mercredi | |
| U12 | 2009-2008 | Mardi et/ou jeudi | |
| U14 | 2007-2006 | Lundi et/ou mercredi | |

### Coûts :

La saison et le coût d'affiliation sont offerts au coût de :

- 1er enfant : 50 $ + 20 $ pour l'uniforme (obligatoire)
- 2e enfant : 45 $ + 20 $ pour l'uniforme (obligatoire)
- 3e enfant et plus: 40 $ + 20 $ par uniforme (obligatoire)
- Mini-soccer 4 ans : Gratuit
- Mini-soccer et U6 : Uniformes inclus

### Informations supplémentaires :

- Semaine de relâche des activités à confirmer
- Le prix d'achat de l'uniforme inclus le chandail, les shorts et les bas.
- Vous devez obligatoirement fournir les souliers à crampons ainsi que les protège-tibias. Les dossards et ballons sont fournis par la ligue.
- Votre enfant doit être présent lors de l'inscription pour la prise de photo. En cas d'absence, ajoutez une photo récente de votre enfant à sa fiche d'inscription, sans quoi il nous sera impossible de compléter l'inscription.
- La plupart des communications se font via la page Facebook « Loisirs de Saint-Jude » ou le groupe privé « Soccer St-Jude ». Pour avoir accès à ce groupe, veuillez communiquer avec le coordonnateur des loisirs (voir info plus bas).

*** Le paiement devra être effectué lors de l'inscription et au nom du Soccer Saint-Jude. ** Soirée d'inscription : jeudi 27 février 2020, de 16 h à 19 h, au local des patineurs du centre communautaire de Saint-Jude ou au centre communautaire de Saint-Louis *** Date limite d'inscription : vendredi 13 mars 2020, au bureau municipal de St-Jude.**

**Pour plus d'informations :**
Maxime Girard, coordonnateur en loisir 450 792-3855 poste 3 ou sj.loisirs@mrcmaskoutains.qc.ca Bureau municipal : 940 rue du Centre, Saint-Jude, Qc, J0H 1P0

# NOUVEL HORAIRE D'ACTIVITÉ

| JEUDI | VENDREDI | SAMEDI | DIMANCHE |
|---|---|---|---|
| de 15 h à 19 h<br>21 h si vendredi pédagogique | de 15 h à 22 h | de 13 h à 17 h | de 13 h à 17 h |

S'adresse aux jeunes 6ème année et du niveau secondaire, financement fourni par PSOC et les Municipalités

## ACTIVITÉS FÉVRIER ET MARS 2020

| **DIMANCHE** 13 H À 17 H | **JEUDI** 15 H À 19 H / 21 H | **VENDREDI** 15 H À 22 H | **SAMEDI** 13 H À 17 H |
|---|---|---|---|
| **23** PLEIN AIR | **27** PARASCO | **28** CUISINE CONFO | **29** PRÉPARATION RELÂCHE |
| **1** PLEIN AIR + CONSEIL JEUNES | **5** RELÂCHE | **6** RELÂCHE | **7** RELÂCHE |
| **8** PLEIN AIR | **12** PARASCO | **13** CUISINE ROULEAU DE PRINTEMPS | **14** CASSE-TÊTE 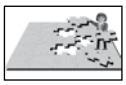 |
| **15** CONSEIL JEUNES | **19** PARASCO | **20** JE MAGASINE | **21** CUISINE VÉGANE |

Transport disponible gratuit, en tout temps. **Appelez-nous : 450 250-2488 # 2**

## PÉRIODE SCOLAIRE

*La période scolaire du jeudi s'adresse aux élèves du 2ème et 3ème cycle, c'est gratuit et les intervenants ont été formé par Maryse Gélinas, directrice de l'école au 4 Vents.*

***Pour information : 450-250-2488 #4***

## ON CHERCHE DES ARTISANS

*Vous avez des connaissances particulières dans l'un de ces domaines : conserve, menuiserie, travail du bois, couture, macramé, tricot, ou autres.*

*Contactez-nous afin de transmettre vos connaissances aux adolescents lors des ateliers manuels.*

Belles sorties en plein air, le dimanche de 13 h à 17 h, grâce à un financement de la fondation du Canadien pour l'enfance inscris-toi,
***c'est gratuit !***

**Info : 450 250-2488 #4**

1426, rue Saint-Pierre, Saint-Jude // 450 250-2488
**m.facebook.com/Maison-des-Jeunes-des-Quatre-Vents-196375134223**

# PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT AU CAMP DE JOUR 2020 *(22 juin au 14 août)*

- *POUR ENFANTS ÂGÉS DE 5 À 12 ANS,*
- *PRÉSENTANT UNE DÉFICIENCE PHYSIQUE, INTELLECTUELLE OU UN TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME*
- *RÉSIDANT À SAINT-JUDE, SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE OU SAINT-BARNABÉ-SUD*

**Chaque été, près de 1 800 jeunes Maskoutains s'inscrivent dans les différents camps de jour des Corporations de loisirs pour passer un été actif et stimulant.**

Si un diagnostic de TSA a été posé ou que votre enfant possède une incapacité physique ou intellectuelle, le **Programme d'accompagnement** offert lui est destiné.

Pour les 8 semaines du camp de jour estival, un plan d'encadrement sera élaboré pour votre enfant dans le but de faciliter sa participation aux activités et son intégration à la vie du camp de jour. Cette démarche ne garantit pas un jumelage avec un accompagnateur pour la période estivale, mais sera pris en compte selon les ressources disponibles pour l'été.

## INSCRIPTION AU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT
**(date limite 1er mars 2020)**

Le 1er mars semble tôt pour inscrire votre enfant en vue de l'été prochain, mais nous avons plusieurs étapes à franchir pour préparer la saison de camp de jour.

| | |
|---|---|
| MARS | Recrutement du personnel estival en fonction des inscriptions. |
| AVRIL | Entrevues d'embauche du personnel. |
| DÉBUT-MAI | INSCRIPTION AUX CAMPS DE JOUR (voir journal pour date exacte) |
| MI-JUIN | Rencontre des parents avec les animateurs à l'intégration. |
| FIN-JUIN | Début des camps de jour |

***IMPORTANT : une inscription au camp de jour sera tout de même requise dans les délais pour confirmer les démarches d'accompagnement.***

Nous invitons les parents qui souhaitent utiliser le service d'accompagnement l'été prochain à compléter les documents disponibles au bureau municipal de Saint-Jude et sur le site web de la municipalité (www.saint-jude.ca ) et à nous retourner les documents **d'ici le 1er mars 2020** au :

**Loisirs de Saint-Jude**
940 rue du Centre
Saint-Jude, Qc, J0H 1P0

**Pour information, composez le 450-792-3855 poste 3**
(du lundi au jeudi entre 9h00 et 16h00)

**IMPORTANT :** ***Les parents qui habitent dans les autres municipalités de la MRC des Maskoutains doivent s'adresser à leur municipalité pour une demande d'accompagnement.***

Loisirs DE SAINT-JUDE

# Offre d'emploi

**Animateur(trice) de camp de jour**

Sous la supervision du coordonnateur du camp de jour, l'animateur(trice) est responsable de planifier, d'organiser et d'animer des activités pour des jeunes de 5 à 12 ans tout en assurant leur sécurité et leur bien-être.

## Principales fonctions :

- Planifier, organiser et animer des activités diversifiées ;
- Encadrer et veiller à la sécurité des jeunes en tout temps ;
- Accompagner les participants lors des sorties;
- Participer aux rencontres hebdomadaires entre animateurs ;
- Voir à l'entretien et la propreté du site du camp de jour ;
- Être un exemple et un modèle pour les jeunes ;
- Faire la promotion de saines habitudes de vie ;
- Toute autre tâche connexe

## Exigences:

- Être âgé d 'au moins 15 ans ;
- Autonomie et bonne organisation ;
- Créativité, dynamisme et leadership;
- Aptitudes à travailler en équipe;
- Expérience auprès des enfants (un atout)

## Conditions de travail :

- Horaire : 35 à 40 heures semaine ;
- Taux horaire : 13,50 $, ou selon l'expérience ;
- Date d'entrée en fonction : 22 juin 2020 ;
- Doit être disponible pour les formations d'avant camp

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae **au plus tard le 13 mars 2020**

par courrier électronique à l'adresse suivante:
sj.loisirs@mrcmaskoutains.qc.ca

ou par la poste au bureau municipal de Saint-Jude
(940 rue du Centre).

*Seuls les candidats retenus seront contactés pour une entrevue.*

# ACTIVITÉS DE LA RELÂCHE 2020

## AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE SAINT-JUDE

## ÉPÉE MOUSSE

Amateurs et amatrices du monde médiéval, cette activité est pour vous ! Atelier de combat d'épée mousse et joute de Trollball animés par de vrais chevaliers ! Matériel inclus. *Inscription obligatoire avant le 20 fév.*

**LUNDI 2 MARS**
**10 $ / PARTICIPANT**

**5 À 8 ANS :**
**DE 9 H 30 À 10 H 30**

**9 À 13 ANS :**
**DE 10 H 45 À 12 H**

## JEUX VIDÉO

Viens t'amuser avec tes amis pendant la journée jeux vidéo ! Plusieurs consoles en tout genre seront installées dans le centre communautaire. Tournoi de Mario Kart et prix à gagner pendant la journée ! *Inscription obligatoire avant le 20 fév.*

ZERO LAG GAMING

**MERCREDI**
**4 MARS**
**10 $ / PARTICIPANT**

**TOUS ÂGES :**
**DE 9 H 30 À 16 H**

## TAG À L'ARC

Ce sport est un mélange entre le ballon chasseur et le tir à l'arc, le tout organisé de manière sécuritaire. *Inscription obligatoire avant le 20 fév.*

LES PATRI ARCHES

**VENDREDI**
**6 MARS**
**20 $ / PARTICIPANT**

**10 ANS ET PLUS :**
**DE 9 H 30 À 11 H 30**

**Pour inscription :**
450 792-3855 poste 3 // sj.loisirs@mrcmaskoutains.qc.ca

Loisirs DE SAINT-JUDE

# SÊ SUPER ÉCRAN

## REGARDEZ PLUS DE FILMS ET DE SÉRIES QUE JAMAIS

CHAÎNES EN DIRECT | SUR DEMANDE* | APPLICATION CRAVE* | CRAVE.CA

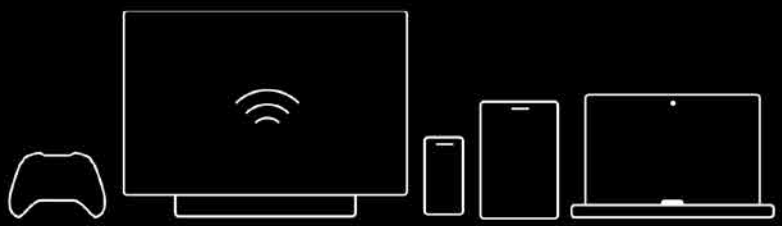

Plus de 3000 heures de vos séries et films hollywoodiens préférés

pour seulement **15,20$/mois**

Cooptel | 1 888 532-COOP
cooptel.ca

*Là ou la technologie le permet

Marcel Lavallière Paysagiste inc

Service d'aménagement paysager
conception et réalisation

**Service d'entretien paysager**

**Christian Bisson**
designer en architecture de paysage
et technicien horticole

info@mlpaysagiste.com

251, rang Saint-Amable
Saint-Barnabé-Sud, Qc J0H 1G0

Paysagiste CERTIFIÉ APPQ

450 792-3080 | mlpaysagiste.com

---

Entreprise S.Gaudette

RBQ : 8351-0982-26

**Sylvain Gaudette**
Entrepreneur Électricien

**450 792-2392**
info@sgaudette.com • **sgaudette.com**
401, 4e rang, Saint-Bernard-de-Michaudville QC J0H 1C0

---

LE SPECIALISTE

Castrol

**La Mécanotech**
504 St-Amable
St-Barnabé Sud, QC J0H 1G0

**Hugo St-Jean**
**Propriétaire**

- SPECIALITÉ INJECTION
- Frein (ABS)
- Air climatisé
- Suspension
- Direction

**Tél. : 450 792-3626**

www.lespecialiste.ca balljoint@live.ca

---

AULARI

***Patrick Audette***
Président / General Manager

***Industrie Aulari Inc.***
620, Saint-Roch, Saint-Barnabé Sud
(Québec) Canada J0H 1G0
**Tél. : 450 792-2126 · 1 877 892-2126**
**Fax : 450 792-2127**
paudette@aulari.com
www.aulari.com

---

*SALON DE COIFFURE*

*Pour elle* À la Fine Pointe enr. *et lui*

**TÉL.: 450 792-3987**

**6635, ave. Boulanger**
**St-Hyacinthe** (Secteur St-Thomas-d'Aquin)

**Lyne Vincent**
**propriétaire**

---

Chapdelaine assurances et services financiers inc.

MEMBRE ULTIMA

2960, boul. Laframboise, St-Hyacinthe J2S 4Z2 450 774-4695
220, rue Brébeuf, Beloeil J3G 5P3 450 464-2112

**www.chapdelaine.qc.ca**

---

**François Bourret,** B.A.A. M. Fisc.
COMPTABLE, FISCALISTE

450 252-3005

fbourret@ntic.qc.ca

525, rue Rouleau, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 1B6

**Impôts • Comptabilité • Services-conseils • Taxes (TPS, TVQ)**

---

UNI PRO freins silencieux suspension injection

**Suspension Leblanc Inc.**
295, rang du Bas-St-Amable
St-Barnabé-Sud (Québec) J0H 1G0

**Sébastien Leblanc**
Propriétaire

**450 792-3510**

www.unipro.ca

---

ATELIER DE Carrosserie Claude Hébert

PEINTURE-DÉBOSSELAGE • ANTIROUILLE
REDRESSEMENT DE CHÂSSIS

**450.792.3712**

# FERME T. & G. MORIER

**LA RÉFÉRENCE pour tous vos besoins en NIVELLEMENT**

*Déjà équipé pour niveler* ⟷ *Clé en main*

**Relevés micro-topographiques GPS**

**Plans laser & GPS**

Compatibles avec tous les systèmes

**Nivellement à forfait**

Laser GPS

**Thomas Morier**, agr.
450-502-1679
tmorier@gmail.com
@NivellementMorier

---

De la conception à la livraison !

impressions KLM

POUR TOUS VOS BESOINS EN IMPRESSION
PENSEZ KLM !

**Imprimerie commerciale et numérique**

Cartes d'affaires || Dépliants || Affiches
Coroplast || Impression grand format || Bannières
Flyers || Factures || Conception graphique

Et plus encore... Informez-vous !

**T** 450.795.3219 • **C** info@impressionsklm.com
**www.impressionsklm.com**

125, de la Tendresse
Sainte-Madeleine, Québec J0H 1S0

---

PAVAGES Perron

*Pavage et terrassement*
*Transport sable et gravier*

Tél.: 450-792-3213

St-Barnabé Sud — Michel Perron, prop.

---

FERME GADBOIS

www.fermegadbois.com
info@fermegadbois.com
Tél. : 450 792-5112

889, rang St-Amable
Saint-Barnabé-Sud
J0H 1G0

FRAISES | MAÏS SUCRÉ | GROS ET DÉTAIL

---

Salon de toilettage Pile-Poils

Nathalie Perron
450-792-3325
173 Rang de Michaudville
Saint-Barnabé Sud
J0H 1G0, Québec

Toute pour Chiens et Chats

---

MEUBLES DU MANUFACTURIER MASKA LTÉE

- Lit mural
- Matelas
- Meubles non-peints
- Meubles en mélamine et stratifiés

Spécialiste dans la fabrication de meubles sur mesure

TÉL. : 450 792-2376 FAX : 450 792-3037
904, rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud